

Bureau communautaire du 04 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-BC-5S-AT-21

SUBVENTION À L'ASSOCIATION ÉPICES

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le vendredi 04 du mois de Juin à quinze heures, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en présentiel à la salle de réunion de la CARL et en visioconférence sous la présidence du Président, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

PRÉSENTS : M. CORNET Cédric - Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole - MONTOUT Liliane – M. BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Mugnette.

ABSENTS : MM. PANCREL Bernard (excusé) - TONTON Loïc (excusé) - PERIAN Jean-Luc (excusé) - PIERRE-JUSTIN Patrice – Mme CELINI Nadia (excusée).

Date de la convocation :	28 Mai 2021
Date d'affichage :	28 Mai 2021
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de présents :	10
Nombre de votants :	10
Secrétaire de séance :	PHOUDIAH Mélila

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Entendu le rapport de M. le Vice-Président, Richard ALBERT :

L'Association ÉPICES (École préparatoire aux initiatives cinématographiques) a soumis une demande de subvention de 8 000€ pour le tournage d'une mini-série télévisuelle intitulée "Le cinéma de Guizmo et Mr Clap".

Le tournage a eu lieu du 26 avril au 6 mai 2021, en studio au Gosier et la diffusion sur le réseau Canal +, de même qu'au sein de festivals internationaux. Le budget de l'action est de 153 058€. Il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 8 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n°CC-2016-9S-DAJA-43 du 22 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant ;

Vu la délibération n° 2020-CC-4S-DAJA-25 portant délégations de pouvoir au Bureau ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) ;

Considérant l'intérêt culturel, économique et touristique que représente cette manifestation ;

Considérant l'avis favorable de la commission Sport, Culture et Loisirs du 25 mai 2021 ;

Considérant le rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ;

Et après en avoir débattu,

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer une subvention de **8 000,00 €** (huit mille euros) à L'Association ÉPICES pour le financement du tournage de la mini-série télévisuelle "Le cinéma de Guizmo et Mr Clap".

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

ARTICLE 3 : D'imputer la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget Communautaire.

ARTICLE 4 : De donner mandat au Président de la CARL et à la Trésorière Principale pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT


Cédric CORNET

